COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 28 MAI 2026 À 20 h 15

Le maire désigne Philippe Lehoux comme secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

Étaient présents :

Non élus : Patricia Deyres (Un pour Tous, Tous pour un), Véronique Auzet (UDAF04), Patricia Navarro (Extraordinaire Esteban), Jean-Marc Oviste (Restos du cœur), Yvette Jaouen (Point rencontre), Typhaine Le Cadre (Fruits de la Passion), Sandra Ziane (CRT).

Élus : Max Eymard, Philippe Lehoux, Sylvie Pillon, Fabienne Monté, Carole Giraud, Roselyne Maestra-Chana, Philippe Eymard, Frédéric Puech.

Marion Isnard, animatrice sociale du CCAS des Mées

Mathieu Pellegrin, président du Point Rencontre.

Le quorum est atteint.

1- Approbation du compte rendu des réunions du CCAS des 25 février et 2 mars 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil d'administration (CA) du 25 février 2026, une nouvelle réunion a été organisée le 2 mars 2026.

Le compte rendu soumis à l'approbation du CA est une synthèse des deux réunions.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Vote du CFU 2025

Philippe Lehoux présente le résultat de l'exercice 2025.

La totalité des ressources du CCAS provienne du budget primitif communal.

Le CFU est approuvé à l'unanimité.

3- Vote du budget primitif et affectation du résultat

La totalité de l'excédent de l'exercice 2025 est reporté en 2026. La subvention du budget principal a été fortement augmenté (10à k€) en prévision de l'organisation en propre d'un voyage ANCV et de la reprise en totalité de l'organisation du voyage des seniors.

Le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité.

4- Vote des subventions aux associations pour 2026

Sylvie Pillon présente le montant des subventions allouées aux associations à caractère social.

Associations	**2026**
Carrefour du Sel	182
Secours Catholique	0
Secours Populaire	500
Association Point Rencontre	3000
Un pour tous, tous pour un	2500

Associations	2026
ADMR	1000
Foyer club « Les Joyeux Pénitents »	1880
Foyer Rural de Dabisse (et du Plan)	1000
Amicale Dou Païs (Les Pourcelles)	1000
Foyer Rural des Mées	1000
Relais et restaurants du cœur	3450
L'Extraordinaire Esteban	500
Fruits de la Passion (crèche, Hors les murs, RAMIP)	58000
Cultures du cœur Alpes du Sud 04-05	160

Sylvie Pillon apporte les explications suivantes :

La majorité des associations conserve le montant alloué en 2025 ou bénéficie du montant demandé en 2026, à l'exception des associations suivantes :

- L'antenne locale du Secours Catholique, qui a fermé récemment : la subvention n'est pas reconduite (−540 €).
- L'association Point Rencontre reçoit une subvention proche de celle de 2025 (−120 €), malgré une demande plus élevée en 2026 (+480 € pour 46 familles méennes), du fait des contraintes financières de la commune.
- Le Foyer rural voit sa subvention réduite de 2 000 €, car l'association a reçu, pendant deux années consécutives, des subventions supérieures de 500 € à ses dépenses réelles et n'a pas consommé le budget alloué à ses derniers projets de sorties. Elle en a été informée.
- L'association Un pour tous, tous pour un voit sa subvention réduite de 500 € pour respecter le plafond de subvention communale fixé à 40 % des recettes.

Le CCAS souhaite soutenir une nouvelle association, « Cultures du cœur Alpes du Sud 04-05 », qui œuvre pour l'accès de tous à la culture en collectant des billets de spectacles afin de les proposer aux personnes disposant de faibles ressources. Elle reçoit la subvention minimale de 160 €.

Frédéric Puech conteste le montant de la subvention allouée à l'association Un pour tous, tous pour un et motive son opposition par le bilan passé de l'association, qui aurait bénéficié de plus de 87 000 € de financements, notamment LEADER et communaux, principalement consacrés aux frais de personnel. Il estime que les actions sont restées peu nombreuses, limitées au secteur du Plan et ont touché peu de bénéficiaires au regard des engagements pris auprès des financeurs.

Sylvie Pillon ne partage pas cette analyse : les fonds européens LEADER figurent parmi les fonds les plus contrôlés. Or, aucune anomalie n'a été signalée et l'intégralité des fonds a bien été débloquée. Actuellement, l'association effectue un travail bénévole utile et apprécié au Plan, où l'activité à caractère social est limitée du fait de l'éloignement des hameaux des Pourcelles et de Dabisse du centre-bourg. Elle organise l'aide aux devoirs à l'école de Dabisse, propose un soutien personnalisé aux personnes en difficulté et des animations destinées à créer du lien. La subvention est cohérente avec ces activités.

Frédéric Puech déplore également que le budget du foyer rural ait été réduit.

Sylvie Pillon complète l'analyse détaillée plus haut en précisant que l'association dispose d'une réserve financière confortable qui lui permet de faire face aux dépenses de l'année en cours. Elle a rencontré l'association à deux reprises pour vérifier que la réduction de la subvention ne pénalisait pas son

fonctionnement et rappeler que la commune proposait des subventions pour des projets, en complément des subventions de fonctionnement. L'association n'a pas souhaité en demander en 2026.

Le montant des subventions est approuvé à la majorité.

5- Création d'une régie d'avances et de recettes

Le CCAS ayant vocation à organiser des animations, dont certaines nécessitent une participation financière des bénéficiaires et engendrent des dépenses, la création d'une régie d'avances et de recettes est nécessaire.

A compter du 1er juin, la régie fonctionnera toute l'année et permettra l'encaissement des recettes en numéraire, par carte bancaire, par virement, au moyen de bons CAF, de chèques bancaires, postaux ou assimilés, et de chèques ANCV.

Le CA habilite le maire à créer cette régie à l'unanimité.

6- Financement de deux voyages

Pour information, le CCAS organise deux voyages :

1. Une sortie à la journée le vendredi 4 septembre au Vieux Mas à Beaucaire

Le budget alloué par le CCAS est de 10 125 €. Il est prévu pour 150 personnes (144 seniors et 6 accompagnants), avec les dépenses suivantes : 12,50 € par entrée, 30,80 € par repas et 3 630 € pour le transport (3 cars).

La participation demandée aux bénéficiaires est de 23 € par personne pour les Méens et de 46 € par personne pour les non-Méens. Les accompagnants sont dispensés de participation.

Le voyage est réservé aux seniors de 65 ans et plus.

2. Voyage ANCV du 19 au 26 septembre à Luz-Saint-Sauveur

Le budget global est de 23 135,61 €. Il est prévu pour 32 personnes, dont un accompagnant.

Les tarifs du prestataire sont les suivants :

- Hébergement, restauration et animations : 484 € par senior. Gratuité pour le chauffeur et l'accompagnant.
- Assurance annulation : 17,70 € par personne (sauf le chauffeur).
- Taxe de séjour : 6,37 € par personne.

Le budget consacré à l'hébergement est de 15 780,61 € (hors réduction ANCV) et celui consacré au transport est de 7 355 €.

La participation demandée aux bénéficiaires est la suivante :

- Hébergement, restauration et animations : 484 € par personne (+90 € pour une chambre individuelle).
- Assurance annulation : 17,70 € par personne.
- Taxe de séjour : 6,37 € par personne.
- Transport : 173 € par personne.

La CARSAT apporte un financement de 2 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.